



18

Commission de gestion Rapport de l'exercice 2018

Membres de la Cogest :

ZOLLER Cyril	Président
TILLE Stéphane	Vice- Président
BERSIER Bruno	Responsable du PV
BURNIER Laurence	
FAVRE Alexandre	
BELLWALD Philippe	
GENOUD-CHAMPEAUX Marie-Dominique	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Durant l'exercice écoulé, la commission de Gestion s'est réunie :

- 18 fois en séance plénière

Dont

- 4 fois avec une Municipale ou un Municipal et 2 fois avec un Municipal et un chef de service (Mme Rime, M. Devaud, M. Roussy, M. Duroux, M. Barraud)
- 1 fois pour une visite de terrain à la déchèterie
- 2 fois en sous-commission (séance immeubles & bâtiments, séance mandataires externes)
- 1 fois avec la Cofin et la Municipalité pour l'examen des comptes le 27 mai

De plus

- Le Président a rencontré 1x M. Roussy pour obtenir des réponses rapides à des demandes spécifiques de la Cogest sur son dicastère
- Le 18 mars, une séance s'est déroulée avec seulement 3 membres dont le Président

Un ordre du jour a été établi pour chaque séance ainsi qu'un procès-verbal. Il a été exposé en début d'exercice que les délibérations de la Cogest sont confidentielles et que les membres de la commission doivent respecter ce fait. Les dossiers de préavis ont été examinés en sous-groupes.

En tant que Président de la Cogest pour le présent exercice, je tiens à remercier ici chacun des membres de la commission pour leur participation active à nos réflexions ainsi que pour les idées et les compétences qu'ils ont mis au service de la commission.

Nous remercions aussi Mme Décaillet et le Greffe qui ont fait au mieux pour répondre à nos questions et demandes, ainsi qu'aux Municipaux et chefs de services que nous avons rencontrés.

Point premier, la Charte

- Lors de la première séance, le Président, une fois sa charge acceptée, a mis l'accent sur certains points et a ainsi proposé la création d'une charte de la Cogest
- En effet, il semble important pour un bon fonctionnement d'ensemble que toutes et tous aient les mêmes visions du déroulement de la commission
- Après diverses discussions, une proposition de charte a été validée par l'ensemble des membres (annexe 1)

Point deux, l'organisation de la Cogest et planification

- Le Président a d'emblée proposé un agenda valable jusqu'en février et des propositions d'organisation et de délai
- La Cogest, après discussions, propositions et remarques valide les propositions
- Le Président de la Cogest a rencontré le Président de la Cofin, M. Jotterand, afin d'ensemble fixer un agenda pour la séance de rencontre et de questions avec la Municipalité
 - o Chaque année, il est à noter que cette séance est plus efficace si elle a lieu tôt, c'est-à-dire le plus rapidement possible au mois de mai
 - o Pour faciliter le travail de ces deux commissions, une date a été proposée et validée en octobre 2018 : lundi 13 mai 2019
 - o La Municipalité a ensuite demandé un changement de date en février 2019 pour la déplacer au : lundi 27 mai 2019
 - o Nous sommes conscients de la charge de travail très lourde de notre exécutif, et qu'il n'est pas toujours facile de tenir certaines dates très longtemps à l'avance
 - o Dans le même temps, les membres du législatif sont des miliciens pour qui prendre une après-midi de congé pour cette séance n'est pas forcément simple
 - o Il faut ensuite imaginer l'organisation nécessaire aux présidents des commissions pour :
 - Préparer la séance de débriefing et d'échanges
 - Rédiger les rapports ad-hoc
 - o Il serait donc vraiment agréable et apprécié qu'il soit désormais inscrit dans la coutume que cette séance doit se dérouler dans la première quinzaine de mai

Vœu n°1 :

La Cogest apprécierait d'avoir la date de cette séance en septembre, qu'elle se déroule début mai, et que la date ne change plus

- Ensuite, il a été demandé de recevoir tous les 3 mois un fichier excel listant les préavis qui sont bouclés
- La Cogest aimerait ainsi pouvoir régulièrement définir des points à étudier et s'organiser selon ceci
 - o Vu qu'un fichier de ce type a été créé en 2016 par M. Bellwald lors de sa présidence 2016-2017. Il semblait aisé de simplement le compléter et le transmettre au fur et à mesure
 - o De nombreuses démarches et longs échanges ont été nécessaires pour obtenir ledit fichier simplement en format informatique

- Nous comprenons que transmettre certaines informations par voie électronique peut sembler fragile d'un point de vue confidentialité
 - Toutefois, les membres de la Cogest ont prêté serment, et agissent selon cet engagement
 - S'il devait un jour y avoir un problème de ce côté-ci, la Cogest devrait en être avertie et ses membres agir en conséquence

Vœu n°2 :

La Cogest apprécierait recevoir tous les 3 mois la liste des préavis bouclés à jour, en format informatique

Point trois, étude des préavis les Iles 1-2-3, préavis 2010/07 - 2011/03 - 2014/12

Rappel des faits :

CC du 29 juin 2018, PV page 11

M. Philippe BELLWALD (EA) : comparaison du tableau de l'état des investissements, des préavis et des amortissements p.175 du Rapport de gestion + Extraits de comptes 2017. La COGEST a examiné les trois préavis 2010/07 - 2011/03 - 2014/12 portant sur les travaux d'aménagements des Chemin des Iles 1 à 3 en Zone industrielle qui ont été soumis pour examen au Conseil communal lors des derniers exercices. Le rapport n'a pas été signé par M. Ph. BELLWALD. La raison en est la suivante : lors de la dernière séance de la COGEST du 28 mai dernier, il a soumis une question relative à une différence d'un montant total de CHF 111'898.80 relevée dans les montants inscrits dans les tableaux des investissements des préavis et des amortissements et les montants des préavis susmentionnés. La COGEST a transmis ces montants à la COFIN et la réponse est parvenue ce matin, lors d'une entrevue avec son président, M. Jean-Paul JOTTERAND. Vu les délais impartis, M. Ph. BELLWALD a pris la liberté de rendre réponse aujourd'hui, car le délai du 30 juin passé, c'est trop tard. Selon les informations du Bureau technique, un montant total de CHF 199'218.15 correspondrait à des travaux non comptabilisés dans les préavis susmentionnés. Ces montants n'ont pas été comptabilisés correctement avant le bouclage des préavis soumis à l'examen de la COGEST. Dans les comptes qui sont présentés ce soir, un montant de CHF 12'680.65, provenant de la différence entre le montant initialement relevé et CHF 111'898.80 et le montant total de CHF 199'218.15 comptabilisés après le bouclage des préavis. Cette clarification incombe à la COFIN. Décision a été prise par M. Philippe BELLWALD et non la COGEST de transmettre ce dossier à M. Jean-Paul JOTTERAND, président de la COFIN.

En septembre 2018, M. Bellwald a demandé que ce sujet soit à nouveau à l'ordre du jour d'une séance de Cogest. Après discussion, le Président de la Cogest a pris contact avec M. Jotterand afin de reprendre le dossier. Après étude des documents fournis, M.s Jotterand et Zoller n'ont pas pu pointer avec exactitude l'origine des montants.

La Cogest a donc décidé d'approfondir le sujet.

De nombreux échanges de mails demandaient des précisions, auxquels des réponses parfois lacunaires ont été données. Parfois, un temps précieux a été perdu.

Finalement, nous pouvons remercier M. Devaud qui en date du mardi 26 mars 2019 est venu répondre aux diverses questions lors d'une séance à la salle Bassersdorf et qui nous a présenté un tableau plus complet (annexe 2)

Lors de cette séance, M. Bellwald a refait l'historique du dossier, expliqué comment il a créé ses documents, en précisant l'origine des montants qu'il a inséré dans ses documents. Il a donc croisé les montants du rapport de gestion et les chiffres qu'il avait dans ses notes suite à l'étude des préavis Iles 1-2-3.

A l'issue de ceci, c'est le différentiel qui amenait encore des questions. Les membres de la Cogest se sont donc montrés satisfaits d'avoir enfin cette réunion et cette discussion. Il y a eu ensuite discussion sur le fait que la Cour des comptes ait rendu un rapport très positif sur des travaux qui concernaient entre autres les préavis concernés. M. Devaud a précisé que ce rapport de la Cour des comptes n'a rien à voir dans ce dossier car il touchait un dossier beaucoup plus vaste.

Concernant donc ces préavis Iles 1-2-3 :

- Il y a effectivement une différence entre les documents figurant dans les classeurs des préavis et les chiffres du rapport de gestion
- Tout d'abord, les documents remis à la Cogest pour Iles 3 n'incluent pas le subside de l'ECA
 - o Le montant de CHF 623'000.- est juste
 - o Celui de CHF 605'000.- est celui dans l'ECA sans le subside
 - o Il y a eu une fausse imputation qui a donné un bonus sur Iles 1 et un bonus sur Iles 2
 - o Au final, il y a un report déficitaire sur Iles 3 de CHF 9'000.-, et une différence de TVA de CHF 3'179.-

La Cogest revient sur Iles 2 et à la lecture du préavis :

- Crédit routier de CHF 590'000.-, à quoi ce montant correspond ?

Il y a une différence entre l'illustration du préavis et le plan d'exécution.

De plus, le préavis ne mentionne pas les largeurs, longueurs et profondeurs des travaux.

Suite à cette question, M. Devaud montre le plan réalisé pour le préavis Iles 2, sur lequel le bout de route discuté n'était pas inclus. Le problème résidait dans le fait que le plan du préavis de base n'était pas le bon.

La Cogest a ensuite relevé une différence de présentation des préavis entre Aigle et certaines communes avoisinantes qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les montants engagés vu que le niveau de détail semble plus important dans ces communes qu'à Aigle avec pour conséquence dans notre commune des prix plus vagues ou plus approximatifs.

M. Devaud répond que cette différence met une fois la balance à bon pour la commune et une fois pour les soumissionnaires mais généralement tout vient à l'équilibre en fin de dossier.

À l'issue de la séance, M. Devaud propose de faire un document de synthèse pour les réponses diverses. Ce document nous serait remis d'ici au plus tard le 5 avril (annexe 2)

Toujours concernant ces préavis, la Cogest a mentionné à la Municipalité le point suivant :

- Il manque les rapports SIA dans les dossiers d'ouvrage, c'est-à-dire la réception de l'ouvrage en ordre par la commune
- Ceci est désormais demandé aux prestataires

Remarques :

- La Cogest n'a pas pu avoir des réponses satisfaisantes dans les délais et un temps précieux a été perdu. Ceci a engendré des problèmes de confiance entre la Cogest et la Municipalité
- La Cogest doit de son côté plus rapidement inviter la Municipalité à répondre lors d'une séance si les réponses écrites n'apportent pas satisfaction

Vœu n°3 :

La Cogest demande plus de transparence à l'avenir afin de mener à bien sa mission

Point quatre, visite de la déchèterie et étude du dicastère de la voirie

En date du 17 décembre 2018, la Cogest s'est déplacée à la déchèterie pour en étudier le fonctionnement.

Nous remercions M. Duroux, M. Roussy et M. Baraud pour leur disponibilité et le temps consacré pour répondre à nos questions.

Tout d'abord, au fur et à mesure de la visite sur place, nous avons eu connaissance des éléments suivants :

- Un audit est en cours par une société externe afin de mieux cerner les besoins et capacité de la déchèterie
- Suite à des questions sur les déchets verts et les eco-points, il est répondu qu'il y a des réels problèmes d'insalubrité et que ceci génère la présence de rats et insectes
- De plus, il n'y a pour l'instant pas de solution pour les déchets verts compostables (produits cuits), et ceci n'est pas qu'un problème aiglon
- Nous sommes revenus sur la possibilité de multiplier les eco-points, mais ils sont pour l'instant en nombre suffisant suivant la demande
 - o À la déchèterie et sur les éco-points, les problématiques sont le manque de personnel pour la surveillance et le contrôle des personnes
 - o Exemple aux Glariers où des gens profitent de venir se parquer et de laisser leurs déchets au passage, sans être eux-mêmes de la commune.
- Pour la déchèterie, la Cogest a demandé si la place à disposition est suffisante
 - o Les surfaces à disposition et place à moyen terme sont en adéquation avec les besoins
 - o Il y a du monde à certains moments, mais pas trop d'attente
- Concernant le poids des sacs blancs, plus ils sont légers mieux c'est, mais il est difficile de contrôler tout le monde
 - o Normalement la loi dit qu'il faut inciter les gens au tri
 - o La solution serait de surveiller et « policer » encore plus la population pour que ça fonctionne parfaitement
- Un point intéressant, les coûts de la déchèterie s'équilibrent grâce à la vente de certains produits
 - o La valorisation des déchets ne fonctionne pas sur les eco-points car le tri est très mal respecté
- Le compost est lui très bien récupéré par les paysans
 - o Ce compost certifié est valorisé pour l'agriculture
- Pour chaque produit, il y a des entreprises spécifiques, des exemples sont cités pour le bois, quant à la Satom elle gère : encombrant - Sacs blancs - huiles
- La gestion des déchets verts bio est aussi externalisée
- Originalité bienvenue : Le bureau et le local de travail ont été agrémenté de nombreux objets de récupération : ordinateurs, matériel de bureautique, décoration, kitchenette
- Point négatif : la déchèterie est parfois « visitée » le dimanche
 - o Des actions sont menées pour y remédier
 - o Il y a des vols, mais peu de déprédations

Au niveau de la gestion du personnel :

- Il faudrait 3 personnes pour gérer à plein temps la déchèterie

- Voirie, réponse du boursier :
- Le montant de CHF 380'000.00 correspond aux salaires bruts :
 - o Responsable de la déchèterie (100 %)
 - o Personnel auxiliaire (samedis : 8 heures)
 - o Agent d'entretien (100 %)
 - o Personnel derrière le camion poubelle
 - o Les charges sociales quant à elles sont comptabilisées dans les comptes : 450.3030.00/450.3040.00 et 450.3050.00
 - o La Cogest n'a pas obtenu les répartitions précises des traitements et imputations

La Cogest demande des précisions sur la gestion des déchets verts. M. Duroux précise qu'il y a un audit en cours sur la gestion totale de la déchèterie et de la gestion des déchets. Les résultats de cet audit seront communiqués au Conseil dans le courant du printemps.

Une analyse a été faite pour faire ressortir des tendances du contenu des sacs blancs. Sur les sacs blancs, la somme de déchets verts est faible, par contre chez les professionnels la marge de manœuvre est bien plus importante. A noter que la SATOM est partenaire de cette gestion également.

Un des points qui ressort également dans la discussion est la présence de personnel supplémentaire pour superviser et diriger les utilisateurs. La surveillance a besoin d'être un peu plus accentuée pour repérer les plaques de véhicules extra-cantonaux et les utilisateurs non désirés, ceci à cause des quantités amenées qui semblent parfois excédentaires.

Les éco-points nécessitent quant à eux un quota d'heures de gestion important. M. Roussy explique que d'après lui, il est nécessaire de pouvoir disposer de 4 ETP pour remplir la mission de la déchèterie et des poubelles.

Les besoins sont les suivants :

- 2 pour les poubelles, 2 pour le camion poubelles
- 2 à 3 à la déchèterie pour couvrir les samedis, les vacances et les congés
- 1 agent de propreté (personne assermentée pour le contrôle aux éco-points).
 - o Exemple de justification : les poubelles requins sont prises d'assaut pour vider les poubelles privées ce qui augmente le nombre d'heure de traitement pour leur nettoyage

M. Roussy explique que pour le moment, le personnel agit en flux tendu et qu'il n'y a pas de marges de manœuvre entre la surveillance et le travail courant.

Par exemple si le responsable de la déchèterie est occupé à des tâches administratives sur place, au bureau, les incivilités augmentent au niveau des déposes sauvages ou inappropriées dans les différentes zones de la déchèterie.

M. Duroux explique que les éco-points sont utilisés par certaines personnes comme une extension de la déchetterie ce qu'ils ne sont pas.

La méthode de tri est différente car à la déchetterie les propositions de tris sont supérieures à celle des éco-points. Et certaines personnes profitent largement du fait qu'il n'y a pas de surveillance aux éco points pour décharger leurs affaires non triées.

M. Duroux et M. Roussy signalent que l'audit en cours devrait certainement apporter des améliorations notables sur la gestion tant du personnel que des installations.

Concernant les éco-points :

- La dimension des éco-points est un souci à la Planchette et aux Glariers. Mais la manière dont les gens se soulagent de leurs ordures est aussi un problème. Au vu du mauvais tri des déchets ces derniers sont envoyés à la SATOM
- Pour l'instant supprimer les éco-points n'est pas à l'ordre du jour. Ce serait plutôt un redimensionnement qui serait nécessaire.
- Le degré de surveillance va augmenter durant les prochaines fêtes (2018-2019)
- Autre point, la problématique n'est pas la même entre les Glariers et la Planchette.
 - o Dans le 1er cas, la dépose peut être faite par tout un chacun même s'il n'est pas habitant de la commune tandis que dans le 2ème cas il s'agirait plus d'un problème d'habitudes sociales.

Questions diverses de la Cogest

- La Cogest souhaite savoir s'il y a eu des problèmes de sécurité à la déchèterie (personnes dans les bennes, déplacements des bennes) ?
 - o M. Roussy dit qu'il n'y a pas eu de cas portés à sa connaissance.
 - o Pour y répondre, il y a entre-autres la formation du personnel
 - o C'est en soit un point important qui nécessite beaucoup d'investissement tant au niveau financier et matériel qu'au point de vue humain
- La Cogest se demande si l'éducation des gens pourrait se faire via les écoles et les élèves ?
 - o M. Duroux et M. Roussy disent que c'est déjà le cas.
 - o L'autre manière un peu plus rude consiste à laisser les containers dans l'état deux ou trois jours ce qui permet à tout le monde de voir le problème. Mais ça devient vite une vision post-apocalyptique...

Constatations :

- La responsabilisation de chacun est la condition sine qua non de la réussite de la gestion de nos déchets.
- La COGEST est reconnaissante de la gestion, du personnel et la manière dont la déchèterie est traitée.
- L'indiscipline de la population et le non-respect des directives aux éco-points est un problème majeur dans le fonctionnement du tri.

Point cinq, études des immeubles & bâtiments communaux

La liste des bâtiments demandée est celle des bâtiments de rendement du chapitre 35 du budget 2018.

Le but est d'apprécier si les rendements sont à la hauteur de ceux du marché, en ne faisant qu'une analyse succincte sur certains bâtiments.

La liste des immeubles/estimation fiscale doit nous être également fournie en plusieurs exemplaires et ce afin de pouvoir travailler de concert sur ce document.

Là-aussi, il y a eu de nombreux échanges de mails qui demandaient des précisions, auxquels des réponses parfois lacunaires ont été données. Il est à nouveau évident qu'un temps précieux a été perdu.

Afin de finaliser le dossier et répondre plus vite aux questions, Mme Rime est venue en séance le lundi 4 mars 2019. La Cogest remercie Mme Rime pour sa présence et sa disponibilité.

La Cogest présente à Mme Rime un mail du 11 octobre 2018, et explique que l'ordre de temps (octobre 2018) paraît long. La commission a ensuite reçu une liste des biens en janvier lacunaire qui ne nous a rien amené. Un membre de la Cogest s'est ensuite attelé à fournir une liste précise, et au final la Cogest a eu l'impression d'être toujours en attente. Les membres rappellent que le souhait était simplement de savoir comment les biens communaux sont gérés.

En début de rencontre, la Cogest précise ses idées et objectifs :

- Avoir un tableau qui permet la visibilité et les détails des bâtiments
- Ensuite, définir quels sont les rendements, les locations, et finalement les valeurs

Suite à une information reçue à la Cogest qui faisait part de la non-existence d'une comptabilité analytique, Mme Rime tient à corriger : il y a une comptabilité précise, les bâtiments sont séparés dans les comptes.

Sauf pour les écoles qui sont un paquet comptable entier. La Municipalité attend le plan cantonal harmonisé pour établir une comptabilité précise des immeubles.

Tout d'abord, la Cogest souhaite connaître les charges et produits des immeubles. Elle estime que la commune a un certain nombre de biens, et qu'il est intéressant de savoir quels sont les rendements des propriétés, si les prix correspondent aux prix du marché.

Pendant la discussion, Mme Rime présente le logiciel Astech qui permet d'avoir une arborescence et des évaluations sur les bâtiments. Il permet de suivre précisément le fonctionnement des bâtiments (isolation, chauffage, etc..). La Cogest félicite la commune pour l'utilisation de ce logiciel important pour le suivi des bâtiments.

Dans la liste des questions :

Remarques :

- La Cogest n'a pas pu avoir des réponses satisfaisantes dans les délais et du temps a été perdu. Ceci a engendré des problèmes de confiance entre les 2 entités

- Il est indispensable qu'une meilleure collaboration existe entre la Municipalité et la Cogest et qu'une certaine confiance règne
- La Cogest doit plus rapidement inviter la Municipalité à répondre lors d'une séance si les réponses écrites n'apportent pas satisfaction

Observation 1 : l'analyse des immeubles sera un point repris par la Cogest en 2019.

Point six, étude des mandataires externes

En date du 26 mars 2019, nous avons pu aussi aborder la question des mandataires externes à la commune avec M. Devaud. Nous le remercions pour le temps consacré et la précision de ses réponses.

La question des mandataires externes est abordée suivant la liste fournie par la Municipalité. Là-aussi, il y a eu plusieurs échanges de mails au préalable et des réponses inexploitable pour la Cogest.

- M. Devaud explique que le manque de précisions fournies est certainement dû à une communication indirecte entre la commission et le Municipal. Il est mieux de discuter avec le Municipal directement d'après-lui car certaines pièces ne lui sont pas systématiquement mises sous les yeux et certaines informations ne sont pas données par ses soins.
- La distribution des mandats à des mandataires de gré à gré est basée sur la qualité des mandats à distribuer. M. Devaud donne une liste des conditions générales et du cahier des charges.

La Cogest demande si la Municipalité tient un registre des mandataires et des manières de travailler de tous les intervenants pour savoir s'il y avait une certaine équité dans la distribution et la qualité mandats.

Il semble que l'outil du gré à gré est un outil qui permet une certaine souplesse pour la Municipalité.

Exemple avec une entreprise diverse :

- Est-ce qu'il y a une analyse de la prestation qui peut faire en sorte que le mandat est maintenu ou pas ?
 - o M. Devaud explique qu'il y a une certaine habitude et une connaissance basée sur les années d'expérience qui est prise en compte soit par les chefs de service pour la proposition soit pour la Municipalité pour le choix final.

Concernant la limite du gré à gré, le montant limite de 150'000CHF fait que pour les travaux supérieurs tombe dans les marchés publics.

A Aigle, il semble que le choix du mode de sélection de l'intervenant extérieur ne passe pas par le SIMAP qui est le site du canton qui répertorie les marchés publics

Justement, un membre de la Cogest explique qu'il n'a pas trouvé de dossier SIMAP mis sur pied par la commune d'Aigle.

M. Devaud explique qu'il y a bien un contrôle effectué sur les prestations faites et qu'ils peuvent donner lieu à un maintien du contrat ou de la convention ou sa suppression.

Il donne des exemples relatifs à certains secteurs, où la Municipalité a décidé de ne pas reconduire le mandat.

L'exemple des horticulteurs laisse apparaître une formule de distribution égalitaire basée sur un cahier des charges auprès d'entreprises locales qui vise à distribuer des montants égaux entre chacun. Pour les sanitaires c'est à peu près pareil.

L'exemple des vignerons est celui qui a laissé une réflexion toujours actuelle dans la Cogest :

- M. Devaud dit que le contrat de tâche est donné par le groupement des propriétaires de vignes et sert de base contractuelle type
- Il donne les tâches à effectuer et les montants à payer
- Les contrats de vignolage sont en cours depuis 2010 et ils sont historiquement mis en place depuis longtemps ce qui n'est pas forcément juste selon la Cogest

Exemples divers suite à la discussion poursuivie entre M. Devaud et la Cogest :

- Il y a une vision d'appel à des prestataires externes
- La commune a été marquée comme exemplaire concernant la gestion de l'entretien routier, rapport de la cour des comptes (mentionné plus haut dans ce rapport), cette analyse a été faite sur l'entier de la ville
- Pour les prix, aucun chiffre n'est mentionné à l'appel d'offre, mais il y a discussion ensuite sur la réalité de l'offre

Vœu n°4 :

La Cogest propose d'unifier au plus-vite les modes de fonctionnement et de créer une meilleure équité dans les attributions des mandats

Points sept, autres préavis suivis

Préavis 2016-01

- L'analyse du classeur du préavis 2016-01 laisse apparaître une facture de CHF 1'690.- pour le 24 avril 2018 alors que ce dossier a été clos en 2017
- Il fait apparaître également un montant de CHF 63'503.- reçu pour une subvention de l'ECA reçu le 31 janvier. Comment se fait-il que ce dossier était annoncé clos?
- Réponses de M. Roussy
 - o M. Roussy a mis une réserve pour les frais de servitude
 - o Il a voulu rapidement donner le préavis pour que la COGEST puisse travailler dessus si besoin
 - o La subvention était déjà dans le décompte mais pas encore reçue formellement
 - o Il relève que c'est parfois problématique de boucler un dossier final dans des délais « COGEST », cette dernière étant souvent impatiente d'analyser
 - o Il y a aussi le problème des procédures et des recours
 - Est-ce qu'il doit donner le classeur ou non... ? Avec quelle possibilité de le récupérer et dans quel délai ?

Préavis 2017-11

- Décoration et éclairage de Noël; montant prévu du préavis de CHF 237'600.- et le montant final est à CHF 236'747.10, économie de CHF 852,90. Nous aimerions avoir les autres offres de fournisseurs de moindre importance comme mentionné dans le PV de la discussion du Conseil Communal sur ce même préavis.

Réponses fournies

- Dans la même démarche, l'éclairage du Sequoia a été changée
- C'est une procédure de gré à gré
- Tous les fournisseurs ne posent pas les lampes, exemples cités (noms en possession de la Cogest)
 - o Fournisseur 1 : fourniture et pose
 - o Fournisseur 2 (choisi) : vont voir les fournisseurs et s'occupe de tout
- Ainsi, la démarche auprès des fournisseurs est fait par le prestataire choisi
- Pas d'appel d'offres
 - o La COGEST est étonné qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres malgré l'acceptation de ceci devant le Conseil

Observation 2 : La COGEST constate que le type de procédure d'adjudication des travaux pour le préavis 2017-11 n'a pas suivi la loi sur les marchés publics.

Vœux N°5 :

la Cogest souhaite que les procédures d'appels d'offres soient élaborées selon les valeurs seuils définies

La mise en œuvre

Étape 1 : déterminer la procédure

En fonction du prix estimé du marché, la procédure suivante s'applique :

Valeurs seuils selon les montants estimés du marché (dès le 01.07.10) (milliers de CHF, HT)				
Procédure	Fournitures	Ser-vices	Construction Second œuvre	Gros œuvre
Gré à gré	< 100	< 150	< 150	< 300
Sur invitation	< 250	< 250	< 250	< 500
Ouverte/sélective CH	> 250	> 250	> 250	> 500
Internationale	> 350	> 350	> 8700	> 8700

Point huit, questions complémentaires en suspens

La Cogest se pose la question du nombre de réunion de certaines commissions ; en particulier:

- Commission de mobilité: 0 séance
- Commission d'urbanisme: 2 séances

Voeu N°6 :

La Cogest demande que le Conseil communal soit mieux informé de l'organisation et du suivi des commissions

Point neuf, demandes externes reçues

La Cogest n'est pas rentré en matière sur un courrier de M. Mariano concernant le recours "Amiante" du collègue DDM

- La Cogest a en effet estimé que ceci serait de la cogestion et n'a donc pas souhaité rentrer en matière.

Point dix, synthèse des vœux, observations et remarques

Vœu n°1 :

La Cogest apprécierait d'avoir la date de cette séance en septembre, qu'elle se déroule début mai, et que la date ne change plus

Vœu n°2 :

La Cogest apprécierait recevoir tous les 3 mois la liste des préavis bouclés à jour, en format informatique

Vœu n°3 :

La Cogest demande plus de transparence à l'avenir afin de mener à bien sa mission

Vœu n°4 :

La Cogest propose d'unifier au plus-vite les modes de fonctionnement et de créer une meilleure équité dans les attributions des mandats

Vœux N°5 :

la Cogest souhaite que les procédures d'appels d'offres soient élaborées selon les valeurs seuils définies

Vœu N°6 :

La Cogest demande que le Conseil communal soit mieux informé de l'organisation et du suivi des commissions

Observation 1 : L'analyse des immeubles sera un point repris par la Cogest en 2019.

Observation 2 : La COGEST constate que le type de procédure d'adjudication des travaux pour le préavis 2017-11 n'a pas suivi la loi sur les marchés publics.

Remarques :

N°1 : La Cogest n'a pas pu avoir des réponses satisfaisantes dans les délais et un temps précieux a été perdu. Ceci a engendré des problèmes de confiance entre les 2 entités

N°2 : Il est indispensable qu'une meilleure collaboration existe entre la Municipalité et la Cogest et qu'une certaine confiance règne

N°3 : La Cogest doit plus rapidement inviter la Municipalité à répondre lors d'une séance si les réponses écrites n'apportent pas satisfaction

Point onze, conclusions

Chaque membre du Conseil Communal ayant reçu le rapport de la Commission de Gestion à domicile et conformément à l'article 68.3 du règlement du Conseil Communal, le Président se propose ne pas lire son rapport dans son intégralité.

Cette année a été très intéressante quant au fonctionnement de notre commune. Nous avons pu constater la bonne marche des services suivis et espérons avoir contribué à l'optimisation de certains points.

La Commission de Gestion remercie les Municipaux, les chefs de service et collaborateurs, ainsi que toutes celles et ceux qu'elle a été amenée à approcher ou à interviewer dans le cadre de son mandat, pour leur disponibilité et leurs réponses ouvertes.

Pour conclure, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2018-2019 et d'accepter le présent rapport.

ZOLLER Cyril

Président



TILLE Stéphane

Vice- Président

BERSIER Bruno

Responsable du PV

BURNIER Laurence

GENOUD-CHAMPEAUX Marie-Dominique

FAVRE Alexandre

BELLWALD Philippe
